

Convention Territoriale de Lyon et des Projets de territoire

Synthèse évaluative



Je suis heureux de vous présenter le bilan de la convention territoriale de Lyon 2015-2023 qui est, avec les projets de territoires que nous écrivons actuellement, le socle du prochain contrat de ville que nous devons signer en 2024.

Ce travail est comme vous pourrez le constater un travail d'écoute et d'analyse que nous avons souhaité présenter et partager avec les habitants de ces quartiers. Je remercie l'ensemble des participants et des rédacteurs qui se sont fortement mobilisé dans ce bilan et qui se mobilisent aujourd'hui pour la rédaction du prochain contrat de ville.

Si ce document est une analyse du précédent contrat de ville, la temporalité de sa rédaction fait qu'il ne prend pas en compte les événements survenus à la suite du décès du jeune Nahel, qui a fait exploser à Lyon comme partout en France la colère des jeunes voire des très jeunes de nos quartiers.

Cette période de crise a été l'occasion de nombreux commentaires envers ces quartiers, jeunes et leurs familles que nous ne pouvons cautionner. Ce n'est pas dans la stigmatisation et la division que nous ferons société. Nous avons de nombreux combats à mener notamment en terme de transition écologique et de justice social et nous devons réorienter nos actions et notre ambition à destination de ces quartiers les plus en difficultés pour les accompagner avant qu'ils ne soient les nouvelles victimes de cette précarisation toujours plus stigmatisante. Les projets de territoires mais aussi les priorités que nous devons prendre pour le prochain contrat de ville ne peuvent bien évidemment que s'écrire à la lueur de ces derniers événements.

La politique de la ville est le socle d'intervention partagé que nous avons avec l'état. Il n'est certes pas parfait et c'est pour cela que nous nous devons de l'améliorer. Nous devons le rendre plus concret, plus actuel, plus ajustable et surtout plus participatif.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Jean-Luc Girault

Sommaire

Première Partie : Synthèse évaluative des actions conduites dans le cadre des trois piliers thématiques de la Convention Territoriale de Lyon.....6

Favoriser le développement économique et l'emploi.....7

Développement économique.....8

Emploi-Insertion.....10

Renforcer la cohésion sociale.....12

Éducation.....13

Culture.....15

Santé.....17

Prévention-Sécurité.....19

Développement Social Local.....21

Améliorer le cadre de vie et accompagner le renouvellement urbain.....22

Habitat.....23

Gestion sociale et urbaine de
proximité (GSUP).....25

Deuxième Partie : Synthèse évaluative des projets de territoire, une approche par la spécificité des quartiers.....27

Des quartiers très peuplés dans une
dynamique de renouvellement
urbain.....28

Des quartiers isolés à fort enjeu de
cohésion territoriale.....31

Des quartiers de centralités en
recomposition.....33

Conclusion et perspectives.....36

Glossaire.....38

Préambule

Adopté le 2 juillet 2015, le contrat de ville 2015-2020 de la Métropole de Lyon, prolongé jusqu'à la fin 2023, a fixé les orientations politiques et stratégiques pour la réduction des inégalités territoriales au sein de l'agglomération. Il a défini une nouvelle géographie prioritaire en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Il a également formalisé les axes prioritaires pour chacun des territoires et pour l'ensemble des thématiques concernés.

La Convention Territoriale de Lyon, intégrée au contrat de ville métropolitain, traduit et complète les orientations fixées au niveau de l'agglomération à l'échelle des différents quartiers prioritaires lyonnais et des différentes thématiques. En application du critère unique du revenu fiscal médian par unité de consommation issu de la loi du 21 février 2014, l'État a fixé à neuf le nombre de « quartiers politique de la ville » (QPV) à Lyon, représentant en 2015 un total de 34 415 habitants (soit 7 % de la population lyonnaise), alors que 12 quartiers étaient auparavant intégrés au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2014 – ils représentaient près de 76 949 habitants (soit 17 % de la population). En tenant compte de ces évolutions, les collectivités ont souhaité prendre en compte la spécificité de neuf quartiers de veille active (QVA) – représentant 8 % de la population lyonnaise en 2015 – au regard de leur particulière fragilité socio-économique.

Rédigée grâce à un processus de concertation associant les partenaires signataires, les acteurs locaux et les habitants, la Convention Territoriale 2015-2023 se structure et priorise d'une part les interventions de droit commun en direction des quartiers prioritaires autour de piliers thématiques et, d'autre part, elle se décline sur chaque quartier QPV et QVA à travers un projet de territoire. Ses trois piliers thématiques d'intervention sont : le développement économique et l'emploi ; la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain. Ces trois piliers sont également déclinées dans chaque projet de territoire, tenant compte de la spécificité des situations socio-économiques de chaque quartier mais aussi de leur dynamique propre, en termes d'équipement et de partenariat.

À l'heure d'engager le processus de renouvellement de la Convention Territoriale de Lyon pour les six années à venir, un travail de bilan évaluatif portant sur la période 2015-2022 a été engagé au cours de l'année 2022. Dès le printemps 2022, plusieurs points de cadrage ont permis de formaliser les différentes étapes de ce processus avec des objectifs veillant à assurer une rigueur méthodologique, une analyse harmonisée et un processus progressif.

Pour ce faire, la démarche d'évaluation des projets de territoires (PDT) et des volets thématiques s'est attachée à analyser sur l'ensemble de la période l'évolution des inégalités territoriales, la mise en œuvre des réalisations et des innovations, l'atteinte des objectifs fixés, les difficultés et freins rencontrés, mais également les enrichissements ainsi que les enjeux émergents dans la perspective de la prochaine contractualisation. Ce processus d'évaluation s'est notamment appuyé sur une démarche partenariale, qui a permis de recueillir la contribution des acteurs à travers la mise en place

de plusieurs groupes de travail (associatifs et institutionnels). En outre, les habitants des quartiers prioritaires ont également été consultés, à travers les conseils citoyens et les conseils de quartiers, ainsi que via la réalisation annuelle des Enquêtes Ecoute Habitants (EEH).

Conduite entre avril et décembre 2022, l'évaluation des projets de territoire s'est tout d'abord appuyée sur la mobilisation des différentes missions territoriales lors d'entretiens individuels et/ou collectifs. Ceux-ci ont été l'occasion de revenir sur les orientations stratégiques et les enjeux opérationnels inscrits dans les différents projets de territoire et ont permis de mettre en avant les acquis et réussites observées, les freins et les difficultés rencontrés ainsi que les perspectives à envisager selon les problématiques présentes, persistantes et/ou émergentes sur le territoire.

Afin de consolider ces premiers éléments de bilan, chaque territoire a ensuite organisé des rencontres avec les structures associatives partenaires, principalement les structures financées dans le cadre de la programmation politique de la ville, ainsi qu'avec les équipes de la Ville, de la Métropole et de l'Etat et des autres partenaires institutionnels.

Lorsque cela a été possible, des rencontres citoyennes ont été organisées pour partager ce bilan et l'enrichir du regard et de l'expertise des habitants (réactions et apports). Par la suite, entre octobre et décembre 2022, chaque territoire a mené un séminaire de travail avec l'exécutif municipal et les mairies d'arrondissement.

Dans un second temps, sur la période allant de juin 2022 à janvier 2023, plusieurs directions de la ville de Lyon ont été sollicitées afin de produire un bilan évaluatif des différents volets thématiques de la convention territoriale. En suivant un principe similaire à celui mis en œuvre pour l'évaluation des projets de territoire, les référents politique de la ville au sein de ces directions ont été questionnés sur leur vision des avancées, des réussites, mais aussi des freins et difficultés observés sur le territoire, ainsi que sur les perspectives émergentes à investir dans la perspective de la prochaine contractualisation. En complément, plusieurs rencontres partenariales ont été organisées sur les différentes thématiques abordées.

Le présent document synthétise les analyses évaluatives issues de ce travail afin de tirer les grands enseignements du contrat de ville 2015-2023 et d'alimenter les réflexions et l'écriture de la nouvelle convention territoriale de la Ville de Lyon. Par volet thématique puis à l'échelle des projets de territoire, la synthèse propose ainsi la mise en valeur d'avancées notables et d'enjeux d'intervention à court, moyen et long terme.

Première Partie

Synthèse évaluative des actions conduites dans le cadre des trois piliers thématiques de la Convention Territoriale de Lyon

La Convention Territoriale de Lyon 2015-2023 structure et priorise les interventions de droit commun en direction des quartiers prioritaires autour de trois piliers thématiques :

- le premier pilier porte sur le développement économique et l'emploi
- le second vise le renforcement de la cohésion sociale
- le troisième intègre les dimensions liées à l'habitat, au cadre de vie et au renouvellement urbain

À ces trois piliers s'intègrent également trois axes transversaux autour du développement social local, de la jeunesse et de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Favoriser le développement économique et l'emploi

Rappels et repères

Le premier pilier thématique de la Convention Territoriale de Lyon 2015-2020 intègre l'ensemble des actions visant à favoriser le développement économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires, à travers deux volets :

- le développement d'activités économiques, notamment autour d'un enjeu d'attractivité et de diversification
- l'emploi-insertion





Développement économique

Des avancées notables qui demandent à être consolidées

Enseignements et enjeux

Alors que l'activité économique et commerciale tend à se concentrer majoritairement hors des quartiers prioritaires, et que ces derniers demeurent majoritairement résidentiels, **les enjeux de consolidation, de développement et de diversification des activités économiques s'y expriment de manière forte** tant dans une perspective de réduction des inégalités territoriales, que de convergence avec les objectifs en matière d'emploi, d'insertion, et aussi de transition écologique et solidaire.

Le bilan évaluatif souligne, en particulier, l'enjeu d'assurer le maintien et la valorisation du commerce existant, en vue de permettre aux habitants d'accéder à une offre de proximité et accessible. La mise en place de solutions innovantes en matière locative pour accueillir de nouveaux projets commerciaux adaptés au pouvoir d'achat des habitants, le soutien à des projets d'économie sociale et solidaire (ESS) – à l'image de la Recyclerie sportive installée à la Duchère –, ou encore l'activation renforcée du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), font partie des leviers à mobiliser de manière accrue dans le cadre d'une stratégie d'animation impliquant les acteurs économiques.

[Focus Enquête Écoute Habitants 2022]

L'offre de commerces évolue positivement pour une majorité d'habitant en QPV

En QPV, 7 habitants sur 10 sont satisfaits de l'évolution des commerces dans leur quartier, ils sont 8 sur 10 hors QPV & QVA. Pour les QPV, cette part est stable en 2022 bien que l'écart avec les habitants hors QPV & QVA se creuse avec une augmentation de la satisfaction de 6 points chez ces derniers.

Dans cette perspective, **le développement de l'observation et de la connaissance sur ces enjeux constitue un enjeu important** identifié par le bilan évaluatif, dans une logique de suivi et de mobilisation des acteurs concernés. Une étude auprès des acteurs économiques menée à la Duchère pourrait ainsi constituer un bon outil pour relancer la dynamique sur le territoire et l'attractivité pour de nouvelles implantations. Cet outil pourrait également être fédérateur pour les différents services qui interviennent sur les enjeux du développement économique.

En matière de création d'entreprise, les acteurs sont présents et de nombreux accompagnements positifs ont lieu, y compris avec l'intervention de bailleurs pour faciliter la recherche de locaux. Toutefois, **une meilleure coordination de tous les acteurs à l'échelle de chaque quartier**

prioritaire est souhaitée et rendrait également cette offre dense plus lisible et mobilisable par les habitants. La mobilisation du droit commun, en particulier à travers la plateforme LYVE – qui propose un ensemble de services en ligne gratuits de soutien aux entrepreneurs – portée par la Métropole de Lyon, pourrait être renforcée. De même, l'accompagnement en post-crédation visant la stabilité dans le temps des projets demeure également un sujet prégnant.

Le développement économique dans les QPV mais aussi dans sa dimension métropolitaine permet enfin **d'offrir des ouvertures importantes pour**

les parcours d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires. Le bilan évaluatif constate une nette multiplication des opportunités de rencontres des publics en recherche d'emploi avec les entreprises au cours du parcours d'insertion : immersion, parrainage, simulation d'entretiens de recrutement, découverte des métiers, alternance, etc. Le levier des clauses sociales, notamment dans le cadre des travaux de renouvellement urbain ou de réhabilitation, est plébiscité. Il reste néanmoins à consolider l'émergence d'une offre conséquente pour les stages de 3ème et plus largement pour l'emploi des jeunes, notamment dans le cadre des commissions 16-25 ans.



Emploi-Insertion

Diversification et renforcement des actions appelant à la continuité

Enseignements et enjeux

En matière d'emploi-insertion, le ciblage des interventions en direction des habitants des quartiers prioritaires constitue un enjeu majeur et structurant de la Convention Territoriale de Lyon 2015-2022. En effet, alors que la population des QPV représente environ 7 % de la population lyonnaise en 2018¹, 19,3% des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle emploi en 2021² dont le niveau de diplôme est inférieur au CAP/BEP – soit les publics les plus fragiles au regard de l'emploi – résident en QPV. Cela représente le triple de leur poids dans la population totale : **le ciblage des actions vers les publics prioritaires nécessite dès lors une intervention spécifique en direction des habitants des QPV.**

Au regard de cet enjeu, **la période 2015-2022 a été marquée, dans le domaine de l'emploi-insertion, par d'importantes reconfigurations institutionnelles**, en lien avec la création, en 2019 de la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi (MMIE), issue de l'ancienne Maison De l'Emploi et de la Formation (MDEF). A l'échelle de la Ville de Lyon, les services de la Mission locale de Lyon (ciblant les 16-25 ans), de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (Alliés, ciblant le public adulte) et les services lyonnais de la MMIE sont regroupés dans les antennes de proximité, Maisons Lyon Pour l'Emploi. Celles-ci permettent **l'organisation d'un**

accueil territorialisé des publics jeune et adulte à travers cinq antennes de proximité, toutes situées au sein d'un quartier prioritaire ou à proximité. Ces antennes sont une porte d'entrée unique facilitant la lisibilité et la localisation des offres de service pour les usagers.

Il est cependant à noter que les quartiers prioritaires du 5e arrondissement (Sœurs Janin, Ménival et Jeunet) ainsi que le quartier du Vergoin dans le 9e arrondissement, sont géographiquement éloignés de ces antennes de proximité, ce qui invite au maintien d'une vigilance particulière quant aux actions en matière d'emploi-insertion déployées localement sur ces quartiers. En outre, malgré la création, en 2019, du groupe des référents territoriaux de la Mission locale (chargé de travailler sur la priorisation des actions de la structure en direction des QPV/QVA), le bilan évaluatif souligne, en forme de point d'alerte, **une tendance – renforcée depuis la crise Covid – à l'affaiblissement de la couverture des quartiers prioritaires par les actions emploi-insertion sur l'ensemble des publics.** Ce constat nécessite, plus spécifiquement, une vigilance objectivée par un suivi chiffré renforcé sur cet aspect. Le bilan évaluatif précise également que la bonne couverture des QPV se trouve limitée par des tensions en RH, l'ingénierie déployée n'est pas toujours en adéquation avec les besoins repérés. Au regard de l'enjeu de couverture des QPV, le bilan évaluatif insiste sur la nécessité de **renforcer la coordination des interventions en direction des**

¹ Source : Insee, recensement de la population.

² Source : Pôle emploi

jeunes (16-25 ans) sur l'ensemble des quartiers prioritaires, via le déploiement des coordinations jeunesse. Ces coordinations, permettent de prendre en compte la dimension de la Mission Locale qui s'exprime au-delà de l'Emploi Insertion sur bien d'autres thématiques indispensables pour les jeunes (santé, mobilité, non-recours ...).

Il est également noté que l'émergence d'un véritable collectif de travail regroupant des professionnels de la MMIE, d'Allies, de la Mission Locale et des missions territoriales est nécessaire. Ce collectif pourrait être alimenté par le.a chef.fe de projet Emploi Insertion.

[Axe transversal Jeunesse]

Les jeunes (16-25 ans) forment un public prioritaire des actions en matière d'emploi-insertion, à travers l'intervention de la Mission locale. Au cours de la période récente, cette priorisation s'est traduite par la mise en œuvre du Contrat Engagement Jeune (CEJ) – qui a donné lieu à la mise en place d'une organisation spécifique au sein de la Mission locale – et du Revenu de Solidarité Jeunes (RSJ) métropolitain, nouvel outil innovant et unique en France pour combler les interstices des filets de sécurisation proposés à ce public. Parallèlement, les actions mises en œuvre dans le cadre du programme « PIC Invisibles » ont contribué à repérer les jeunes « invisibles » des politiques publiques et à augmenter le nombre d'inscriptions des jeunes suivis par la Mission locale. Enfin, la prise en compte des jeunes s'est également opérée par la mise en place d'actions structurantes, à l'image des événements « Ton métier, c'est ton but » organisé à la Duchère et porté par la MMIE, le club Lyon La Duchère et Pôle Emploi, le forum itinérant sur les QPV Etats-Unis et Langlet-Santy, la « Place des métiers » dans le 7ème.

Parallèlement à l'enjeu de territorialisation des interventions, la période 2015-2022 a été marquée par le **développement d'une diversité de démarches d'aller-vers auprès de différents publics cibles**, notamment les jeunes dans le cadre du programme « PIC Invisibles³ », mais aussi à travers l'organisation

de nombreux événements de proximité au sein des quartiers prioritaires. Le bilan évaluatif insiste sur le caractère innovant et qualitatif de ces démarches qui doivent être consolidées voire amplifiées afin d'assurer leur pérennisation, dans un objectif de lutte renforcée contre les phénomènes de non-recours aux droits. De nombreuses actions innovantes de soutien au retour à l'emploi des personnes accompagnées ont également été initiées telles que le projet :

« PERLE » porté par l'association Notre-Dame des Sans-Abris, le projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) sur le quartier de la Plaine-Santy dans le 8e arrondissement, les actions portées par l'association LAHSO, ou encore le projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) au sein de la crèche multi-accueil Rochaix dans le 3e arrondissement ou encore l'expérimentation de médiation Insertion-Emploi dans le 8è.

À ces actions innovantes s'ajoutent les **multiples interventions visant à mieux prendre en compte l'ensemble des difficultés périphériques à l'emploi**, en matière d'accès au numérique, de garde d'enfants (sur laquelle le projet de crèche AVIPS apporte une réponse innovante), d'apprentissage de la langue française. À cet égard, le bilan évaluatif souligne la nécessité d'amplifier certaines actions Français Langues Étrangères (FLE) tant en termes de nombre de places disponibles que d'adaptation aux métiers exercés, mais aussi de renforcer la prise en compte des enjeux de santé, de mobilité et de logement.

Enfin, la période 2015-2022 a permis de **consolider le levier du développement économique local dans le soutien à l'emploi des habitants des quartiers populaires**, notamment à travers la Charte des 1000 entreprises pour l'emploi, le programme PAQTE⁴, le club Les entreprises s'engagent (CL2E), ainsi qu'à une intensification du recours aux clauses sociales. Le bilan évaluatif souligne, sur ce point, l'enjeu d'anticiper le plus en amont possible les chantiers à venir dans le cadre des programmes de rénovation urbaine afin de poursuivre le développement de nouvelles opportunités.

³ Appel à projet national s'inscrivant dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) « Repérage et mobilisation des publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux ».

⁴ Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises.

Renforcer la cohésion sociale

Rappels et repères

Le deuxième pilier thématique de la Convention Territoriale de Lyon 2015-2022 vise à renforcer la cohésion sociale.

Il regroupe les interventions relevant de quatre volets thématiques :

- la santé
- l'éducation
- la culture
- la prévention-sécurité





Éducation

Un écosystème complexe mobilisé et qui rencontre l'enjeu vivant de s'adapter aux spécificités des publics et des quartiers

Rappels et repères

Portées par une stratégie volontariste s'inscrivant dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon, les interventions en matière éducative ont été déclinées à l'échelle des quartiers prioritaires à travers le volet éducatif de la convention territoriale.

Enseignements et enjeux

Le bilan évaluatif de ce volet thématique souligne **l'importance des interventions de soutien, d'accompagnement et de structuration des pratiques éducatives au sein des quartiers prioritaires**. Ces actions se sont, pour une part significative d'entre elles, déployées directement au sein des écoles en articulant plusieurs enjeux structurant la compétence éducative municipale : un accompagnement médico-social renforcé au sein des écoles situées en QPV ; une démarche d'amélioration qualitative des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire (via un renforcement de la présence de produits issus de l'agriculture biologique ou de la production locale) ; une action volontariste de soutien à la lecture à travers la consolidation du réseau des ambassadeurs du livre (ADL) porté par l'AFEV (dont le bilan souligne également les marges de progrès) ; un accompagnement de l'État dans la mise en œuvre du dédoublement des classes de CP et de CE1

des écoles en Réseau d'Education Prioritaire (REP) par la création et/ou la mise à disposition de locaux adaptés. Les interventions ont également porté, depuis 2020, sur **l'amélioration du cadre de vie scolaire** à travers le programme de végétalisation des cours d'école et la création de plusieurs « rues des enfants ».

Cette dynamique est complétée par **des actions visant à soutenir la réussite éducative dans une logique de renforcement des parcours individuels**. Dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), un accompagnement éducatif renforcé est mis en place auprès de 800 élèves par an en risque de décrochage scolaire. Le PRE permet ainsi d'expérimenter de nouvelles pratiques de soutien, comme par exemple dans le 9^e arrondissement sur la transition entre le CM2 et la 6^{ème} – à l'image également du soutien apporté à la transition entre la grande section et le CP dans le cadre des clubs Coup de Pouce. Le bilan évaluatif souligne néanmoins l'enjeu de renforcer les actions du PRE en direction des collégiens – et plus largement le lien avec les collèges du territoire. Le soutien à la réussite éducative a également bénéficié du déploiement, depuis mars 2019, de la Cité éducative sur le 8^e arrondissement, qui offre l'opportunité de renforcer les actions socio-éducatives, tout en structurant de nouveaux partenariats et projets à l'échelle des QPV de l'arrondissement.

Ces interventions s'inscrivent, en outre, dans une **démarche de renforcement de l'implication des parents dans une logique de coéducation**. Celle-ci se traduit par un soutien réaffirmé aux Lieux Accueil Parents déployés depuis 30 ans à l'échelle de la commune, au sujet desquels le bilan évaluatif souligne la nécessité de requestionner leur format afin de les redynamiser et de mieux les adapter aux spécificités territoriales.

Le travail engagé s'est également concrétisé dans le **soutien à l'ouverture socio-éducative et culturelle des enfants et des jeunes**. Réalisation majeure de la période 2015-2022, la mise en place d'une politique municipale de l'accueil périscolaire a permis la généralisation d'une offre en direction de tous les enfants à travers un encadrement de qualité, tant en régie directe (pour 40 %) que dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les associations d'éducation populaire (pour 60 %). Le bilan évaluatif souligne, dans cette perspective, les défis auxquels fait aujourd'hui face cette politique publique : nécessité de développer une approche spécifique en direction des quartiers prioritaires ; travail sur les difficultés de recrutement des animateurs (enjeu qui dépasse le seul cadre lyonnais) ; diversification et montée en gamme de l'offre, en adaptant les propositions selon les plages d'activité.

Parallèlement à la mise en place des accueils périscolaires, les actions de soutien à l'ouverture socioéducative et culturelle se déploient également durant les vacances scolaires, à travers la mise en place de 4 000 places d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – dont le bilan évaluatif souligne la nécessité d'en améliorer l'accès pour les familles paupérisées – mais aussi par la mobilisation de nombreux dispositifs ciblés en direction des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans résidant en QPV.

L'ouverture socioéducative et culturelle des enfants se déploie enfin à travers l'ensemble des interventions visant le **développement des activités d'Education Artistique et Culturelle (EAC)**, en lien avec les acteurs éducatifs et les institutions culturelles (à l'image du partenariat engagé avec le Conservatoire permettant l'intervention de musiciens dans les classes dès la maternelle). Cette dynamique s'appuie de surcroît, dans le 8e arrondissement, sur le Pôle Territorial d'Education Artistique et Culturelle (PTEAC) en lien étroit avec l'Académie de Lyon.



Culture

Visibilité des priorités et partage sur les actions au cœur des enjeux d'un volet qui a bénéficié de la dynamique des projets culturels de territoire

Rappels et repères

Au cœur du volet éducatif de la convention territoriale, les interventions en matière culturelle se déclinent plus largement dans un volet thématique dédié dont l'ambition, portée par la Charte de coopération culturelle 2017-2022, vise à renforcer l'accès des habitants des quartiers prioritaires à l'offre culturelle, à les impliquer dans la définition des projets culturels et à organiser des coopérations transversales entre les acteurs.

Enseignements et enjeux

Les interventions culturelles ciblées sur les quartiers prioritaires bénéficient d'une déclinaison quartier par quartier à travers les Projets Culturels de Territoires (PCT) intégrés à chaque projet de territoire. Le bilan évaluatif souligne l'apport de cet outil dans la mobilisation des institutions culturelles et la consolidation des relations avec les acteurs associatifs et d'éducation populaire. Un certain nombre de limites sont cependant mises en évidence, en particulier s'agissant de la visibilité de la feuille de route propre à chaque territoire, qui apparaît dans certains cas sous-mobilisée, engendrant un manque d'appropriation par les acteurs du territoire. Dans cette perspective, le bilan évaluatif souligne l'enjeu de renforcer la communication sur les actions culturelles déployées au sein des quartiers prioritaires.

[Focus Enquête Écoute Habitants 2022]

Après les confinements successifs, la fréquentation des équipements culturels repart à la hausse sans toutefois retrouver les niveaux observables en 2020

35 % des habitants de QPV ont fréquenté un équipement culturel durant les 6 derniers mois : c'est nettement plus qu'en 2020 (18 %) mais encore inférieur à la moyenne relevée en 2019 (44 %). Le rattrapage s'opère un peu mieux hors QPV & QVA : de 70 % en 2019 à 39 % en 2020, la fréquentation des équipements culturels remonte à 65 % en 2022. L'écart de fréquentation des équipements reste relativement élevé entre les QPV et les autres quartiers.

Le bilan évaluatif souligne ainsi la **dynamique engagée au sein des quartiers prioritaires en matière de coopération entre les différents acteurs**. Celle-ci a vu son format évoluer au cours de la période couverte par la convention territoriale dans une logique de mieux s'adapter aux besoins et aux modes de gouvernance propres à chaque quartier : des instances par territoire, regroupant un cercle élargi d'acteurs, se sont ainsi substituées aux commissions cultures antérieurement mises en œuvre. Parallèlement au dialogue partenarial engagé au sein de ces instances, le déploiement des interventions en matière de développement culturel bénéficie fortement des coopérations qui peuvent se nouer sur le plan opérationnel entre

les chargés de développement culturel (au nombre de trois à l'échelle de la commune), les chargés de développement social et les coordinateurs éducatifs de territoire. Ce co-pilotage est ainsi identifié, par le bilan évaluatif, comme une condition de réussite décisive des interventions culturelles sur les quartiers prioritaires – tant en termes de réflexion commune que de capacité à développer une vision généraliste –, qu'il convient de consolider et d'étendre dans la perspective de la prochaine convention.

Une attention spécifique pourrait en ce sens être accordée à la création de temps d'échanges de pratiques et de partage d'expériences inter-quartiers. Le bilan évaluatif souligne, en outre, les freins existants en matière de capacité d'intervention à l'échelle des QVA, ainsi que l'enjeu, en parallèle, de renforcer les articulations entre les interventions ciblées sur les quartiers prioritaires et les dynamiques culturelles existantes à l'échelle de la commune.

Au centre des objectifs identifiés dans la convention territoriale, **l'amélioration de la participation citoyenne et le développement du pouvoir d'agir** se sont principalement traduits, au sein des quartiers prioritaires, par l'association des conseils citoyens dans les processus de sélection des résidences artistiques. Le bilan évaluatif repère cependant, sur ce point, d'importants freins à la pleine réalisation de l'objectif d'implication des habitants. Outre une disparité des dynamiques

observées à l'échelle des quartiers – avec, parfois, un risque de sur-sollicitation des habitants –, le bilan évaluatif souligne les limites d'une dynamique de participation restreinte à l'implication des conseils citoyens, notamment en termes de continuité de la mobilisation hors des moments de réunion de leurs membres. Il est également identifié une insatisfaction quant au contenu même de l'offre culturelle proposée, qui tend fréquemment à placer uniquement les habitants dans une posture de spectateur plutôt que de participant à la construction des propositions culturelles. Ces limites invitent dès lors à penser des élargissements des modalités d'implication des habitants dans la prochaine convention.

[Axe transversal Égalité Femmes-Hommes]

Les interventions en matière de développement culturel constituent un levier central d'intégration transversale des enjeux d'égalité femmes-hommes. Amorcée le cadre d'ateliers dédiés organisés avec des jeunes filles au théâtre du Point du Jour, cette prise en compte s'intègre aujourd'hui aux objectifs portés par le service Coopération et développement culturel. Le bilan évaluatif souligne cependant la difficulté de mise en œuvre de cet enjeu dans la temporalité de la convention. Un travail spécifique pourrait être conduit en ce sens dans le cadre de la prochaine contractualisation, en lien avec les approches, notamment budgétaires, développées à l'échelle de la Ville.



Santé

Une dynamique d'amélioration de l'offre face à des besoins toujours prégnants et un enjeu d'accès à la santé qui reste fort

Enseignements et enjeux

En matière de santé, le bilan évaluatif révèle **une dynamique très positive en ce qui concerne les actions portant sur le bien-être et la promotion de la santé dont l'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention**. Les actions de médiation santé dans tous les QPV de Lyon sont aujourd'hui des actions socles qui allient accompagnements individuels et collectifs en santé. Au regard des besoins, le développement d'actions se traduit notamment par la création, en 2020, de quatre Points Ecoute psychologique Adulte (PEA) et, en mai 2021, d'un Point écoute parents-enfants. Cette dynamique s'est également appuyée sur le soutien financier aux actions de prévention et de promotion de la santé menées par les associations, dans une logique d'adaptation à la spécificité des besoins et de la situation de crise sanitaire de 2020.

[Axe transversal Jeunesse]

La mise en place, en 2017, de la démarche « Santé Addictions Jeunes » (SAJ) participe également de cette approche ciblée sur les publics prioritaires avec une montée en compétences des professionnels et des actions en direction des jeunes et de leurs familles. Son développement, notamment sur le 7^e arrondissement, est identifié comme un enjeu dans la perspective de la nouvelle contractualisation.

L'approche transversale et partenariale des enjeux de santé portée par le Contrat Local de Santé (CLS) constitue également un levier d'intervention très dynamique sur la période 2015-2022. Cette approche s'est notamment déclinée autour d'une consolidation de la coordination institutionnelle (Ville, ARS, Métropole et État), ainsi qu'à travers le développement de l'Observatoire de la santé des Lyonnais, comme outil partenarial de production de connaissance et de co-analyse. À l'échelle des quartiers prioritaires, la démarche Ateliers Santé-Ville (ASV) déployée au sein des 9 QPV s'est poursuivie. Il est notamment souligné la valeur ajoutée multidimensionnelle en termes de connaissance des besoins et d'orientation des habitants et l'appui auprès des professionnels, par ailleurs, les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) ont pu être déployés sur les neuf arrondissements lyonnais.

Cette dynamique a permis, en outre, le **renforcement de l'offre de soins de proximité** par l'ouverture de trois Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) aux États-Unis (2019), à Mermoz (2020) et à Lyon 1^{er} (2022), ainsi que d'un centre de santé sexuelle communautaire à Lyon 1^{er} (2022) soutenu financièrement par la Ville de Lyon. Le soutien à la création de nouvelles MSP et la mise en place d'une enveloppe d'investissement de 500 K€ sur la période 2021-2026 viennent également renforcer cet accompagnement.

Le bilan évaluatif alerte cependant sur les importantes difficultés et freins à la réduction des inégalités territoriales de santé et au maintien de l'offre de soins de proximité. Celles-ci se matérialisent à travers la complexification de l'accès à la santé liée à la dématérialisation des démarches et la fermeture de guichets, de lieux d'accueil et de soins de proximité. Par ailleurs, de nombreux habitants ont toujours des difficultés à accéder à un médecin traitant dans un contexte marqué par un risque de désertification médicale dans certains arrondissements lyonnais (en particulier le 4e, le 5e et le 9e). La fermeture des CMP rend aussi difficile le besoin de soins des personnes en souffrance psychique. De même, la prégnance des phénomènes de dépassement d'honoraire à Lyon constitue également une difficulté majeure d'accès à la santé.

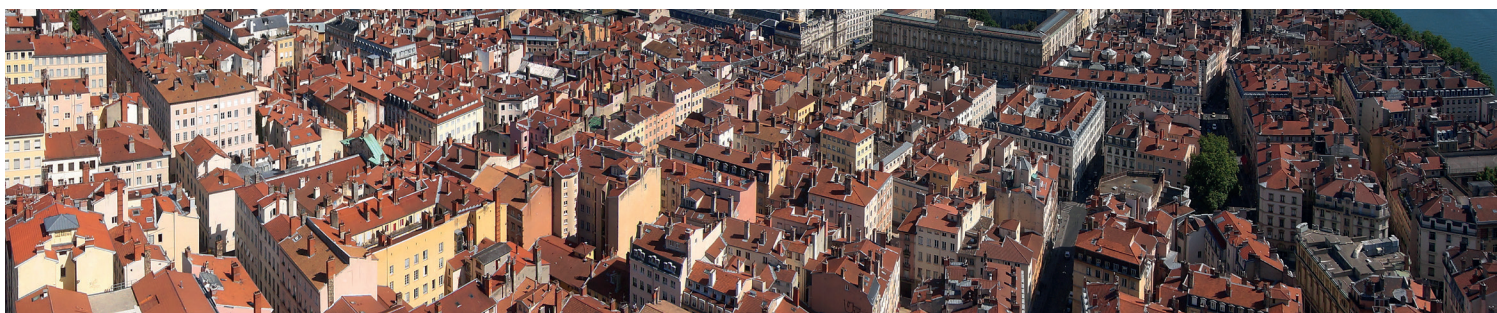
[Focus Enquête Écoute Habitants 2022]

En QPV et hors Contrat de Ville, plus de 8 habitants sur 10 se déclarent en bonne santé

86 % des habitants de QPV se déclarent en bonne santé : une part équivalente aux moyennes observées en 2020, et supérieure de 7 points aux moyennes de 2019. Les habitants sont satisfaits de leur état de santé de manière équivalente d'un quartier à l'autre.

Une intériorisation des problématiques de santé parmi les habitants des QPV

En 2022, 22 % des habitants hors QPV & QVA témoignent se sentir encore affectés par la période liée à la Covid, contre 16 % en QPV. Cela se révèle identique à la tendance observée en 2020 (44 % contre 24 %). On observe ici un phénomène d'intériorisation des problématiques chez les habitants des QPV, qui sont pourtant exposés à des facteurs de comorbidités bien plus élevés.



Prévention-Sécurité

Un cadre d'intervention et des initiatives globalement opérantes, un sentiment de sécurité qui s'affaiblit légèrement

Rappels et repères

« Organisée dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2014-2017 – récemment renouvelée pour la période 2022-2026 – les interventions en matière de prévention de la délinquance et de sécurité publique bénéficient d'une priorisation spécifique sur les quartiers prioritaires, notamment à travers le levier partenarial et la réalisation de fiches-actions spécifiques à chaque quartier. Cette priorisation renvoie à la présence de tensions et de problèmes de tranquillité publique (deals, trafics, rodéos, occupations de halls d'immeuble, etc.), mais également à la présence d'un sentiment d'insécurité plus marqué parmi les habitants des quartiers prioritaires, tel qu'il est mesuré dans le cadre des Enquêtes Écoute Habitants (EEH) annuelles. »

[Focus Enquête Écoute Habitants 2022]

La majorité des habitants de QPV témoignent se sentir en sécurité, mais moins fréquemment en 2022 qu'en 2020

69 % des habitants de QPV affirment se sentir en sécurité dans leur quartier, contre 78 % hors QPV & QVA. Si cette part demeure assez stable hors QPV & QVA par rapport à 2020, elle diminue de 10 points en QPV.

Enseignements et enjeux

Les actions mises en œuvre mobilisent de manière centrale **le levier de la médiation sociale** à l'échelle des quartiers prioritaires. Cela se traduit par la consolidation d'un partenariat avec l'Agence Lyonnaise pour la Tranquillité et la Médiation (ALTM), permettant le déploiement de 13 médiateurs dans différents secteurs dont les retours sont identifiés par le bilan évaluatif comme très positifs. Le bilan évaluatif souligne néanmoins l'enjeu de renforcer, sur ce point, les articulations avec les acteurs de la prévention spécialisée, mais aussi de renforcer la médiation sur certains secteurs (comme par exemple sur la place Mazagran dans le 7e arrondissement). Le levier de la médiation est également mobilisé à travers la mise en place d'expérimentations de groupes de médiation et de gestion des conflits de voisinage dans le cadre des zones de sécurité prioritaire (ZSP) des 8e et 9e arrondissements, dont le bilan se révèle convaincant.

Parallèlement aux actions de médiation, les interventions en matière de prévention et de sécurité s'appuient fortement sur **une stratégie d'accès à la justice et aux droits** permettant, via la Maison de Justice et de Droit (MJD) et les points d'accès aux droits, une présence judiciaire de proximité. Ces structures permettent aux victimes de violences d'accéder rapidement à une assistance

juridique, tout en organisant un renforcement des liens entre magistrats, élus, policiers, associations et travailleurs sociaux.

[Axe transversal Jeunesse]

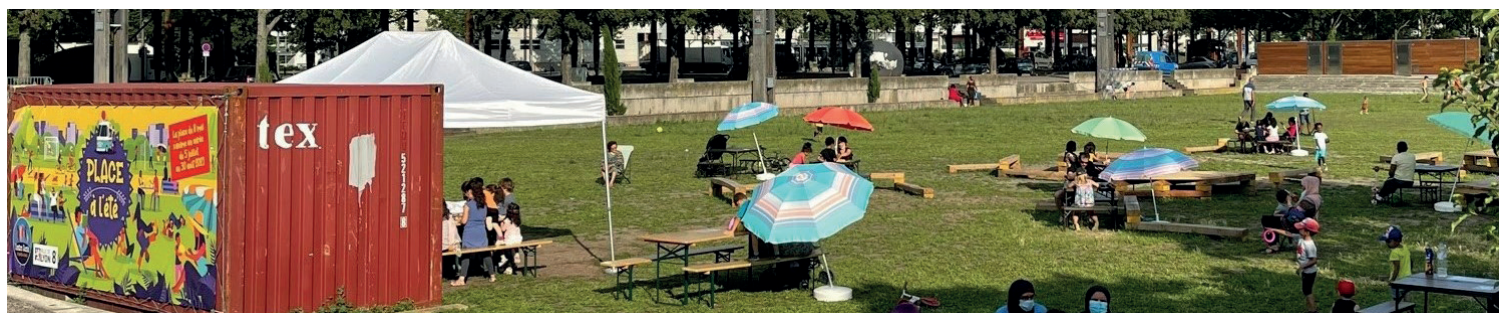
Les jeunes (12-25 ans) sont identifiés comme un public prioritaire des actions développées en matière de prévention de la délinquance. Cela s'est traduit par la mise en place d'une grande diversité d'actions de sensibilisation à destination des jeunes habitants des quartiers prioritaires (interventions sur la prévention routière, sur les droits et les devoirs, sur le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes). Parallèlement, des dispositifs sont déployés dans une logique de mobilisation des jeunes les plus à risque tels que les chantiers « Rebond social » ou le dispositif « Job d'été ». De même, le développement du dispositif Ville Vie Vacances (VVF) et les chantiers jeunes durant les vacances scolaires apportent une plus-value très importante identifiée par le bilan évaluatif, notamment dans le cadre de l'objectif de prévention de la récidive. Il est cependant fait état, dans la perspective de la nouvelle convention, de la nécessité de renforcer le lien avec la prévention spécialisée et la Mission locale de Lyon, tout en veillant à introduire davantage de mixité filles-garçons au sein des chantiers jeunes.

Dans cette logique, **les actions de prévention et de sécurité bénéficient fortement d'une coopération interinstitutionnelle ancrée dans chaque arrondissement et qui a pris un caractère permanent.** Le bilan évaluatif insiste en ce sens sur la plus-value significative qu'apportent les instances de coordination existantes, en particulier le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,

mais également les Points mensuels de Prévention Sécurité (PPS) mis en place sur l'ensemble des arrondissements lyonnais. Mobilisant les maires et élus d'arrondissement, la police municipale, la police nationale et le service prévention de la délinquance, ces outils permettent le renforcement de la confiance mutuelle et le partage de connaissances. L'essaimage progressif des groupes de traitement et de suivi individuel (GTSI) dans les 8e, 9e et 3e arrondissements (avec des réflexions en cours en vue d'une extension sur le 7e et le 5e) participent de cette dynamique favorable qu'il paraît opportun d'étendre à l'ensemble du territoire. Ce constat positif amène néanmoins à porter une attention spécifique à l'hétérogénéité constatée de l'échelle des instances, autant qu'à la fluidification du partenariat avec la police municipale sur certains arrondissements. De même, la démarche inter-bailleurs initiée sur certains arrondissements nécessiterait d'être réactivée dans le cadre de la nouvelle contractualisation.

[Axe transversal Égalité Femmes-Hommes]

Le volet sécurité-prévention participe pleinement au renforcement des actions visant l'égalité femmes-hommes, en particulier à travers les démarches d'aide aux victimes de violences conjugales mises en œuvre dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). La consolidation du protocole de prise en charge constitue un enjeu fort sur lequel il convient de porter une attention spécifique, en particulier à travers le développement de formations des partenaires à la détection des situations et à l'orientation vers les dispositifs adaptés.



Développement Social Local

Une capacité d'action mise aux défis de la fragilisation des liens sociaux post COVID et d'un contexte tendu pour les structures de terrain

Rappels et repères

Porteuse d'une philosophie d'intervention globale visant le renforcement du lien social à l'échelle d'un territoire, la démarche de développement social local (DSL) se déploie, à Lyon, grâce au partenariat entre la Ville et 39 associations conventionnées (auxquels sont rattachés 54 équipements au total contre 44 en 2015), dont 23 sont implantées au sein d'un QPV (soit près des deux tiers), marquant l'ancrage historique de cette démarche dans la politique de la ville.

Enseignements et enjeux

Sur la période 2015-2022, **plusieurs avancées sont à souligner en termes d'équipements à l'échelle des QPV** : création du Pôle 9 à proximité du QPV du Vergoin (par fusion d'une MJC et d'un centre social) ; création, dans le 8^e arrondissement, du centre social Gisèle Halimi et de l'Espace des 4 Vents ; développement de nouveaux locaux, en particulier les espaces de vie sociale l'Essor (rattaché au centre social des Etats-Unis), Part-Dieu (rattaché à la Maison pour tous des Rancy) et Denuzières (rattaché à la MJC Confluence), mais aussi La Chaufferie (local associatif du Vergoin, rattaché au Pôle 9). Le partenariat en matière de DSL s'étend également à deux réseaux d'éducation populaire : la Fédération des centres sociaux et socio-culturels du Rhône et de la Métropole de Lyon et le Réseau Ain-Rhône-Saône des MJC (R2AS). En complémentarité avec l'État et la Caisse d'allocations familiales (CAF), **la Ville soutient et accompagne les projets d'éducation populaire de ces structures dans**

le cadre d'une contractualisation dédiée s'appuyant, chaque année, sur l'appel à initiatives associatives (AIA). Ce cadre contractuel organise une coopération fondée sur des priorités réciproques concernant l'accès aux droits, la jeunesse, le soutien à la liberté associative, ainsi que l'accompagnement à la transition écologique et sociale. Dans cette perspective, le bilan évaluatif souligne la qualité du partenariat construit avec l'ensemble des structures conventionnées et reposant sur des instances d'échanges régulières et suivies. Ce partenariat s'inscrit en outre dans une transversalité interne au sein de la ville offrant un cadre de coopération efficace (éducation, petite enfance et affaires culturelles notamment).

Dans un contexte durablement marqué par une fragilisation des liens sociaux liée à la crise Covid, le bilan évaluatif insiste sur **l'importance de faciliter les initiatives portées par les habitants**. Les structures d'éducation populaire doivent en ce sens bénéficier d'un soutien spécifique, notamment à travers un renforcement des actions d'« aller vers ». La **prise en compte des enjeux de transition écologique et sociale** constitue également un axe fort, ainsi que la consolidation et le développement d'une offre périscolaire. Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte marqué par des difficultés structurelles – dépassant le cadre lyonnais – de recrutement dans les domaines de la petite enfance et de l'animation, mais également, sur la période récente, par les incidences induites par l'inflation, qui pèse sur la situation financière des structures.

Améliorer le cadre de vie et accompagner le renouvellement urbain

Rappels et repères

Troisième et dernier pilier thématique de la Convention Territoriale de Lyon, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain vise à la fois la construction d'une ville et d'une agglomération attractive, solidaire et équilibrée ainsi que l'adaptation du service public aux réalités sociales et urbaines de l'ensemble de la ville, afin de pallier les difficultés impactant l'habitat et le cadre de vie que connaissent les quartiers. Il regroupe les interventions relevant de deux volets thématiques : l'habitat et la rénovation urbaine d'une part et, d'autre part, la gestion sociale et urbaine de proximité.





Habitat

D'importantes réalisations qui n'entraient cependant pas la diminution du sentiment de bien-être sur les QPV

Rappels et repères

Au niveau de l'agglomération, le Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) adopté en 2019 structure le cadre de travail et une forme de déclinaison opérationnelle du volet habitat.

Enseignements et enjeux

Plusieurs avancées vont dans le sens du **rééquilibrage territorial de l'offre de logement sociaux en cohérence avec l'enjeu de mixité sociale**, mis en avant dans le PLU-H. Afin de poursuivre et d'élargir le renouvellement urbain dans les grands quartiers d'habitat social avec une diversification de l'offre d'habitat, la reconstitution de l'offre sociale démolie (1 pour 1) contribue au rééquilibrage à l'échelle de la ville de la répartition géographique du parc social.

De plus, dans une logique d'éradication de l'habitat indigne, des sorties opérationnelles d'immeubles en réhabilitations de copropriétés et en logements sociaux ont été réalisées, en lien avec les bailleurs et sur les quartiers anciens. En effet, le parc ancien est fortement impacté par les problématiques de dégradation des logements avec des immeubles difficiles en termes d'interventions, des parties communes non adaptées aux usages actuels et des prescriptions spécifiques aux contraintes patrimoniales.

Malgré ces difficultés, **un travail de réhabilitation du parc social et des copropriétés anciennes**, en particulier sur les questions de performances énergétiques et d'adaptation, a été réalisé à La Duchère où près de 1 200 logements ont bénéficié de ces travaux avec 7,5M€ engagés. De même, répartis entre le 8ème et Moncey-Voltaire-Guillotière, près de 100 logements ont été, ou sont en cours de réhabilitation. Sur Moncey-Voltaire Guilloitière, les réhabilitations se font notamment dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat Indigne et Dégradé. Dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) un diagnostic complet des copropriétés a été réalisé et permet un suivi essentiellement des difficultés de gestion et des fragilités financières.

Ce type d'initiative, répondant à un besoin de renforcer les liens bailleurs/locataires et de tenir compte des difficultés et besoins des ménages, permet de révéler **des situations sociales très dégradées et particulièrement impactées par la crise Covid**. Le relâchement des liens entre bailleurs et locataires durant cette période ainsi que les multiples confinements a pu impacter le vécu des habitants dans leurs espaces de vie. L'importance de la question du bien-être ressort du bilan évaluatif et s'illustre dans les Enquêtes Ecoute Habitants.

[Focus Enquête Écoute Habitants 2022]

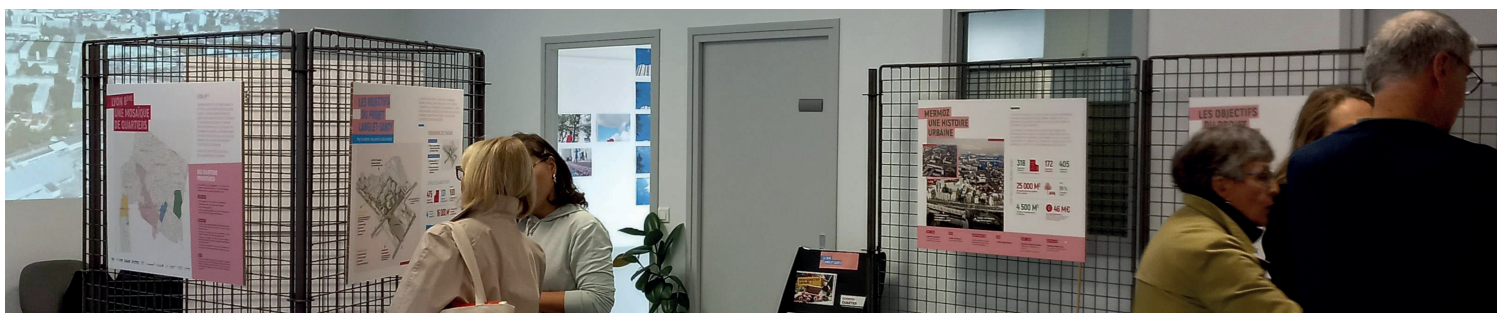
Le sentiment de bien-être diminue en QPV

On observe une diminution générale du sentiment de bien-être au sein des QPV : en moyenne 74 % des habitants de QPV déclarent se sentir bien dans leur quartier contre 85 % en moyenne en 2020 et 80 % en 2019. On ne constate pas la même diminution hors QPV & QVA où 9 habitants sur 10 déclarent s'y sentir bien, une part équivalente à celle relevée en 2020.

Des habitants des QPV globalement satisfaits de leur logement, mais moins souvent que dans le reste de la Ville

3 habitants sur 4 sont satisfaits de leur logement en QPV contre 9 sur 10 hors QPV/QVA. Cette part est proche des moyennes observées les années précédentes. Aussi, en moyenne, 52 % des habitants des QPV considèrent leur logement en bon état contre 61 % hors QPV & QVA. Par ailleurs, 41 % des habitants en QPV témoignent rencontrer des difficultés pour chauffer et/ou rafraîchir leur logement. C'est une part relativement proche de la moyenne hors QPV & QVA (38 %).

Afin de développer un accompagnement des dynamiques résidentielles prenant en compte ces difficultés mais surtout les spécificités des quartiers, le Bail Réel Solidaire (BRS) a été mis en place en 2017, permettant de proposer de l'habitat en accession abordable et non spéculatif. Les parcours résidentiels des ménages sont fortement conditionnés par les prix de l'immobilier, particulièrement élevés à Lyon. En effet, l'augmentation du coût du foncier sur tout le territoire, particulièrement dans le centre-ville et sur les quartiers anciens limite très fortement les possibilités d'acquisition des habitants. Le taux de rotation dans les quartiers est faible avec peu de mutations et des parcours résidentiels qui restent bloqués. Le logement est un des leviers activés pour faciliter ces parcours mais ceux-ci restent difficiles à accepter pour certains ménages, notamment les personnes âgées (perte de repères).



Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)

Un levier d'améliorations concrètes et impactantes dont la gouvernance politique et l'implication habitante nécessitent d'être réaffirmées

Rappels et repères

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GSUP) vise à améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires en complémentarité des interventions en matière d'habitat et de logement. La GSUP s'appuie, pour se faire, sur une logique de renforcement des dispositifs de droit commun à l'échelle des quartiers prioritaires, ainsi que sur le levier spécifique que permet le dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements dont ils sont propriétaires au sein des QPV. Cet abattement finance l'animation d'une démarche d'animation concertée en matière de GSUP à l'échelle des quartiers, avec l'objectif de s'adapter aux caractéristiques et aux dynamiques propres à chacun d'eux. Une lecture transversale des bilans évaluatifs portant sur ce volet de la Convention Territoriale de Lyon donne à voir, au-delà de la spécificité des situations locales, des enjeux communs.

Enseignements et enjeux

De manière globale, les bilans évaluatifs par projet de territoire soulignent **les effets très positifs des actions de GSUP mises en œuvre à l'échelle des quartiers**. Ils insistent, en particulier, sur l'apport d'un dispositif qui permet d'apporter un « plus » par

rapport à ce qu'apporte à lui seul le droit commun, via notamment les financements complémentaires générés par le dispositif d'abattement de TFPB. En ce sens, la GSUP contribue à l'apaisement des quartiers en participant notamment directement à l'amélioration de la propreté qui, elle-même, a des effets structurants sur la vie quotidienne et les pratiques individuelles et collectives : les bilans insistent, dans cette perspective, sur le fait qu'un **renforcement de la propreté des espaces publics et des immeubles limite le nombre d'incivilités constatées**. Les bilans évaluatifs soulignent néanmoins l'existence de marges de progression dans la mobilisation du levier de la TFPB-GSUP, notamment sous l'angle d'une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes, et en particulier entre les bailleurs.

[Focus Enquête Écoute Habitants 2022]

Entretien du quartier des parties communes : une satisfaction stable, mais moins fréquente en QPV

60 % des habitants de QPV sont satisfaits de l'entretien de leur quartier, une part équivalente à la moyenne relevée en 2020. Hors QPV & QVA, cette proportion s'élève à 72 %, une part également stable.

À cet égard, **les effets positifs mis en évidence dans les bilans évaluatifs sont fortement liés aux dynamiques partenariales mises en œuvre autour de la GSUP et à l'apport d'une ingénierie spécifique dédiée** – incarnée par les chargés de mission GSUP. Ces derniers permettent, en effet, d'assurer quotidiennement le lien avec les interventions du droit commun et d'animer les relations entre les services de la Ville, de la Métropole et des bailleurs. Sur ce point, les bilans évaluatifs précisent cependant que la lisibilité de ce partenariat complexe pourrait être améliorée : très orienté sur la mise en œuvre de réponses techniques au jour le jour, celui-ci manque parfois de gouvernance politique. Le partage des objectifs et l'animation des cadres conventionnels entre les différents acteurs impliqués sur chaque quartier constitue ainsi un enjeu dans la perspective de la future contractualisation.

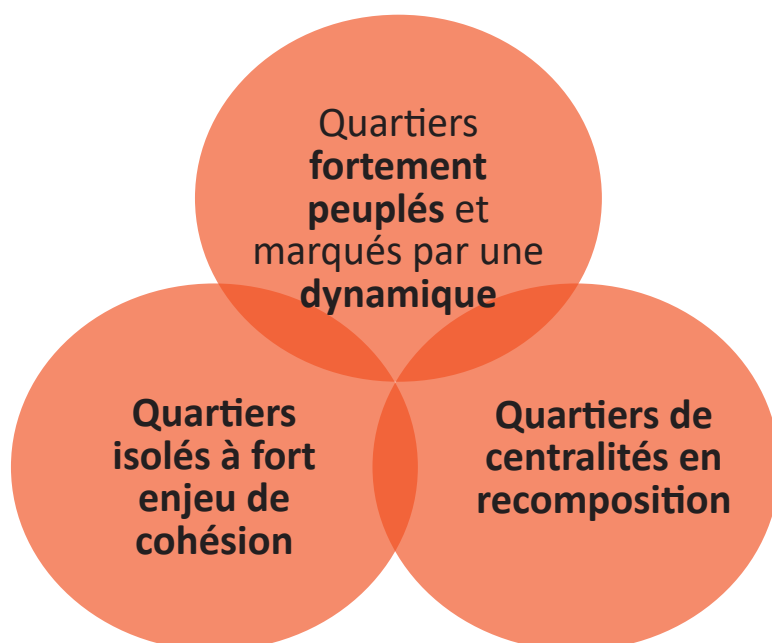
Les actions en matière de GSUP constituent également **un levier majeur d'implication des habitants dans la vie des quartiers**, notamment à travers la mobilisation des conseils citoyens et des conseils de quartiers, mais aussi les associations de bénévoles et les comités de locataires. L'organisation de diagnostics « en marchant » fait l'objet de retours positifs dans les bilans évaluatifs. Le lien avec les habitants en la matière a cependant été affecté par la crise Covid : les bilans insistent en ce sens sur la nécessité de consolider la réactivation de cette dynamique, tout en cherchant également à l'élargir et à la diversifier. De surcroît, le niveau de participation habitante peut varier fortement d'un quartier à l'autre, ce qui appelle une attention globale. Parallèlement, la mise en place de chantiers jeunes participe à **inscrire la GSUP dans une offre d'accompagnement à l'insertion à destination des jeunes en situation de décrochage**, tout en assurant le lien avec les coordinations 16-25 ans.

Deuxième Partie

Synthèse évaluative des projets de territoire : une approche par la spécificité des quartiers

La Convention Territoriale de Lyon se décline sur chaque quartier QPV et QVA, à travers un projet de territoire qui permet d'adapter les interventions thématiques à la spécificité de la situation de chacun d'eux et à leur dynamique propre.

Cette synthèse de l'ensemble des bilans évaluatifs réalisés se propose d'adopter un point de vue analytique d'analyses, regroupant les différents quartiers prioritaires en trois groupes : celui des quartiers fortement peuplés et marqués par une dynamique de renouvellement urbain ; celui des quartiers isolés à fort enjeu de cohésion territoriale ; et enfin, celui des quartiers de centralités en recomposition.



Des quartiers très peuplés dans une dynamique de renouvellement urbain

Des transformations importantes et à accompagner dans le temps long avec des formes de participation habitante à diversifier

Les quartiers QPV de la Duchère (Lyon 9e, 8 311 habitants en 2018), de Mermoz (Lyon 8e, 2 834 habitants en 2018), des Etats-Unis et de Langlet-Santy (Lyon 8e, 15 101 habitants en 2018) **ont pour caractéristique commune d'être très peuplés (près de 27 000 habitants au total), mais aussi d'avoir connu, depuis les années 2000, de très importantes mutations urbaines**, en particulier à la Duchère (secteur du Plateau) et à Mermoz (sur la partie nord du quartier).

Ces mutations sont amenées à se poursuivre dans les années à venir, à travers la mise en œuvre de nouveaux projets de rénovation sur les secteurs de la Sauvegarde et du Château à la Duchère (initiés depuis 2020), ainsi que sur la partie sud du quartier de Mermoz.

Le quartier des Etats-Unis, d'architecture patrimoniale datant des années 1920-1930 forme avec le quartier Langlet-Santy, de construction plus récente (années 1970-1980), un ensemble composite regroupé au sein d'un même quartier prioritaire démographiquement très important.

Le quartier Langlet-Santy voit en particulier se préparer un programme de rénovation urbaine avec la destruction, prévue en 2023, de la barre située au 108-112 avenue Paul Santy dans le cadre du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU).

Comme le soulignent les bilans évaluatifs des projets de territoire, les programmes de renouvellement urbain, notamment ceux engagés sur les quartiers de la Duchère et de Mermoz, ont entraîné **une profonde transformation de l'urbanisme**.

Celle-ci s'est traduite par de nombreuses démolitions, reconstructions et réhabilitations qui

ont nécessité d'importants besoins en matière d'accompagnement des processus de relogements – ceux-ci étant amenés à perdurer avec la poursuite de la dynamique de renouvellement urbain.

En outre, ce renouveau urbanistique révèle, sinon amplifie, **l'enjeu de cohésion interne de ces quartiers, au regard de la diversité des espaces de vie qui les composent** : entre les secteurs de la Sauvegarde, du Plateau, du Château et de Balmont à la Duchère ; entre le nord et le sud du quartier de Mermoz ; entre le quartier des Etats-Unis et celui de Langlet-Santy (et, au sein de ce dernier, entre les secteurs « Comtois » et « Maurice Langlet »).

Les transformations mises en œuvre ont également entraîné **une transformation de la composition sociale de ces quartiers, en y amenant de nouvelles populations plus aisées** – conformément aux objectifs de mixité inscrits dans les programmes de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU). Ces quartiers partagent dès lors **un enjeu majeur, particulièrement souligné dans les bilans évaluatifs, d'accompagnement à l'intégration de ces nouveaux habitants dans la vie du quartier dans une logique de mixité vécue**.

Sont notamment mises en évidence les différenciations sociales d'usage des espaces publics (par exemple des parcs et jardins à la Duchère), de fréquentation des structures socioculturelles (que les nouveaux habitants fréquentent peu) ou encore d'inscription dans les écoles de secteur (au regard, notamment, des fortes tendances constatées à l'évitement scolaire parmi les nouveaux habitants). La nouvelle composition du quartier révèle en outre un certain nombre de tensions nouvelles relatives à la fois aux pratiques sociales et à la structure de l'offre commerciale (pouvant être jugée trop

peu diversifiée, en particulier par les nouveaux habitants). Elles s'inscrivent, parfois, dans des contextes marqués par une récurrence d'incidents liés au trafic de drogue, à des dysfonctionnements constatés dans le parc social ancien, ou encore à des phénomènes de violences urbaines. L'inscription de la Duchère dans une démarche de labélisation Ecoquartier (cadre de vie, végétalisation des espaces publics, démarche d'amélioration continue, concertation des habitants...) sera un levier majeur face aux situations difficiles (incivilités, propreté...).

[Focus QPV]

QPV Duchère : Le QPV de La Duchère recense 8 311 habitants en 2018, c'est le second plus gros QPV de la ville. Sur ce territoire, le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 35,8% de la population en 2020. A propos des résultats des EEH 2022, la perception du quartier est fortement fragilisée par les événements ayant eu lieu cet été. Alors que le sentiment d'amélioration du quartier se maintenait à un niveau élevé depuis plusieurs années, il diminue fortement en 2022 : 22% des habitants estiment que leur quartier s'est amélioré contre 46% en 2020.

QPV Mermoz : Le QPV Mermoz recense 2 834 habitants en 2018. Sur ce territoire, le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 38,2% de la population en 2020. Un rapport au quartier positif à Mermoz avec plusieurs indicateurs au vert, d'après les EEH, le sentiment d'insécurité moins élevé que dans les autres quartiers du 8ème, un sentiment de bien-être affirmé par 82% des habitants.

QPV Etats-Unis-Langlet-Santy : Le QPV Etats-Unis Langlet Santy recense 15 101 habitants en 2018, c'est le plus gros QPV de la ville. Sur ce territoire, le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 38,0% de cette population en 2020. Les EEH 2022 font apparaître une forte baisse du sentiment de bien-être dans le quartier qui perd 11 points par rapport à 2020 aux Etats Unis et une baisse importante du sentiment d'amélioration du quartier qui perd 17 points en 5 ans.

Les transformations en cours contribuent parallèlement à **consolider la place des quartiers prioritaires dans la dynamique de transition écologique**. Celle-ci se traduit dans le renouveau architectural, qui intègre désormais des normes bâtimentaires spécifiques (en termes de performance énergétique, de bilan carbone, d'éclairage et d'ensoleillement, de respect de la topographie paysagère), ainsi que des espaces communs repensés (halls, cœurs d'îlots végétalisés, etc.). Cela se matérialise également dans le développement d'une agriculture urbaine, en particulier à travers le déploiement du projet « Quartiers fertiles » (initié par l'ANRU) à l'échelle des quartiers de la Duchère (à travers l'implantation d'une halle agricole) et de Langlet-Santy – où a également été ouverte, en septembre 2022, la Maison engagée et solidaire de l'alimentation (MESA) portée par l'association VRAC.

À leur échelle, l'ensemble des quartiers concernés a également bénéficié de la **mise en œuvre de nombreuses interventions visant le renforcement de la cohésion sociale**, tant à travers des projets spécifiques qu'en termes de mobilisation du droit commun.

Les bilans évaluatifs soulignent l'apport de certains dispositifs innovants, à l'image de la « Cité éducative » déployée depuis 2019 sur les quartiers Etats-Unis-Langlet-Santy et Mermoz, qui se combine aux actions intégrées au Programme de réussite éducative (PRE) et au Projet Educatif Local (PEL), ainsi que, dans le cas de la Duchère, au classement du quartier en REP+.

À ce volet éducatif s'ajoute également une diversité de projets visant à favoriser l'accès à la culture et à la santé, et à renforcer l'offre en matière d'emploi-insertion.

Sur ce volet, le déploiement du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) sur le territoire de la Plaine Santy depuis décembre 2021 structure une dynamique innovante qui offre des réponses nouvelles en matière d'insertion pour les demandeurs d'emploi de longue durée.

Les bilans évaluatifs alertent, enfin, sur un essoufflement constaté de la dynamique de participation des habitants, en particulier depuis la crise Covid, et ce, sur l'ensemble des quartiers.

Cela se traduit par une baisse du nombre d'habitants participant aux réunions de concertation, mais également par une difficulté à maintenir sur le long terme la dynamique de mobilisation des conseils citoyens.

Il ressort notamment des bilans évaluatifs des projets de territoire **l'enjeu de diversifier les formes de participation citoyenne à l'échelle des quartiers** en s'appuyant sur les différentes dynamiques pluri-thématiques précédemment évoquées.

[Axe transversal Développement social local]

Des évolutions majeures en matière de développement social local ont été mises en œuvre sur la période 2020-2022, en particulier sur le quartier des Etats-Unis-Langlet-Santy. Sur ce quartier, la scission du Centre social des Etats-Unis-Langlet-Santy a entraîné une importante recomposition de l'offre. Désormais, le Centre social des Etats-Unis, auquel est associé l'espace de vie social (EVS) l'Essor (ouvert en 2020) couvre le quartier des Etats-Unis ; le nouveau Centre social Gisèle Halimi, créé en 2021, forme quant à lui une nouvelle structure également composée du Centre social Mermoz (les deux structures étant dotées d'un même Conseil d'Administration), qui couvre les quartiers de Langlet-Santy et de Mermoz. Les bilans évaluatifs soulignent, dans ce contexte, l'enjeu de consolidation de ces nouvelles structures et de leur capacité à renforcer les liens entre les habitants de chacun de leur territoire de couverture.

Des quartiers isolés à fort enjeu de cohésion territoriale

Des réponses structurées mais qui ne répondent pas encore suffisamment aux enjeux identifiés

La géographie de la politique de la ville lyonnaise se compose également de **plusieurs quartiers démographiquement moins peuplés – que ceux précédemment évoqués – et dont la localisation tend à les placer en situation d'isolement géographique vis-à-vis des centralités urbaines**. C'est notamment le cas des quartiers du QPV du Vergoin dans le 9e arrondissement (1 174 habitants en 2018), du QPV Sœurs Janin (1 149 habitants en 2018) et des QVA de Ménival et Jeunet dans le 5e arrondissement, du QPV/QVA Moulin à Vent (1 521 habitants en 2018 pour le QPV) dans le 8e arrondissement, ou encore du QPV/QVA des Cités sociales de Gerland (1 275 habitants en 2018 pour le QPV) dans le 7e arrondissement.

Les bilans évaluatifs réalisés à l'échelle de ces différents quartiers mettent en évidence **que l'isolement géographique qui caractérise leur localisation constitue pour leurs habitants une source de difficultés en termes d'accès aux services publics**, notamment marquée en matière d'emploi-insertion, d'action sociale, de santé et, parfois, d'offre socioculturelle. Sur certains quartiers tels que Sœurs Janin, Ménival, Jeunet ou le Vergoin, cette problématique se révèle ainsi particulièrement saillante, amenant les bilans évaluatifs à souligner la nécessité de développer et d'adapter l'offre en mobilisant de manière accrue le droit commun, notamment par l'accroissement du nombre de permanences. Parallèlement, le renforcement de l'offre en matière culturelle sur ces quartiers apparaît également comme un enjeu majeur identifié par les bilans évaluatifs, tout particulièrement au Vergoin. Le renforcement d'une offre en matière de développement social local ressort, en outre, comme un enjeu fort sur le quartier des Cités sociales

de Gerland, tant en termes d'équipement que de déploiement plus régulier de démarches d'aller-vers.

Ces difficultés d'accès au service public se doublent, sur certains quartiers, d'**une faible densité de commerces et de services** (Vergoin, Sœurs Janin, Jeunet) mais aussi, parfois, d'**une desserte en transports en commun limitée** (Vergoin, Jeunet). Dans cette perspective, l'arrivée du tramway T6 au cœur du quartier du Moulin à Vent contribue fortement au désenclavement et à la reconfiguration urbanistique du quartier, et ce, même si les enjeux liés à un ressenti d'isolement, mais aussi d'accès aux services publics, restent prégnants.

Les bilans évaluatifs soulignent également la **diversité des situations en termes de qualité patrimoniale**. En effet, si le patrimoine se révèle vieillissant et peu attractif sur les quartiers Moulin à Vent (malgré les mutations urbanistiques), Jeunet (sur lequel un travail de mise en valeur du patrimoine et des espaces extérieurs constitue un enjeu fort) et Cités sociales de Gerland (où la vétusté des immeubles, des logements et des espaces extérieurs invite à une rénovation d'ensemble), il se révèle plutôt bien entretenu et de qualité sur les quartiers Sœurs Janin et Vergoin. La rénovation du patrimoine de la SACVL à Ménival, jugée à la fois réussie et qualitative, a contribué à une amélioration notable du bâti sur ce quartier, malgré des espaces extérieurs nécessitant une mise en valeur. La qualité du cadre de vie, en particulier s'agissant de l'accessibilité des espaces verts, est également soulignée comme un atout majeur, tout particulièrement au Vergoin et à Sœurs Janin, mais également à Ménival. Le quartier Moulin à Vent dispose, quant à lui, d'une proximité avec le parc du Clos Layat, dont le bilan évaluatif

souligne cependant la nécessité de le rendre plus accessible aux habitants du quartier – notamment via la réouverture du cheminement piéton aménagé en 2018 mais fermé depuis. Au regard de ces enjeux de valorisation des espaces extérieurs, le développement de jardins partagés est ainsi mis en avant, par les bilans évaluatifs, comme un levier de valorisation important qu'il convient d'investir de manière accrue (notamment à Jeunet et au Vergoin). La qualité du cadre de vie se trouve cependant affectée, sur l'ensemble des quartiers concernés, par un certain nombre de tensions liées à des pratiques de délinquance et/ou d'occupations abusives de certains espaces résidentiels (parties communes, garages, etc.).

Face aux difficultés que rencontrent les habitants des quartiers concernés, tant au regard de leur situation sociale (marquée par une forte précarité) que de leurs difficultés à accéder aux services publics, il apparaît cependant, comme le soulignent les bilans évaluatifs, que **le travail partenarial y est à la fois riche, fluide et constructif, malgré une offre pouvant être parfois sous-calibrée**. La qualité du travail effectuée par les différentes structures implantées sur ces quartiers est ainsi très largement soulignée, de même que les liens partenariaux qui les unissent, malgré certaines difficultés à structurer le lien avec les acteurs de l'Éducation nationale. La nécessité de renforcer l'offre en direction des jeunes – tant en matière d'animation jeunesse que d'insertion socio-professionnelle – est néanmoins fréquemment évoquée comme un enjeu à prendre en compte dans le cadre de la nouvelle contractualisation, en particulier sur les quartiers Sœurs Janin, Ménival, Jeunet ainsi qu'au Vergoin. La nécessité, en ce sens, de renforcer l'accompagnement des passages entre l'enfance, l'adolescence et la jeunesse est également soulignée. Sur le quartier Moulin à Vent, un renforcement des liens avec l'Espace des 4 Vents (situé à proximité du QPV) paraît devoir faire l'objet d'un investissement spécifique. Sur le quartier des Cités sociales de Gerland, la consolidation des partenariats émergents avec le collège Gabriel Rosset est identifiée par le bilan évaluatif comme une perspective structurante.

[Focus QPV]

QPV Vergoin : Le QPV Vergoin recense 1 174 habitants en 2018. Sur ce territoire, le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 35,1% de cette population en 2020.

QPV Sœurs Janin : Le QPV Sœur Janin recense 1 149 habitants en 2018. Sur ce territoire, le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 37,4% de cette population en 2020. Les EEH de 2022 démontrent un attachement au quartier de plus en plus fort avec 62% d'habitants souhaitant y rester, un chiffre en forte augmentation depuis 2018 (+11 points). Le sentiment de bien-être des habitants de Sœurs Janin se maintient à un niveau élevé : 83% des habitants déclarent s'y sentir bien, un chiffre bien supérieur à la moyenne des QPV (74%).

QPV Moulin à vent : Le QPV Moulin à vent recense 1 521 habitants en 2018. Sur ce territoire, le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 40,9% de la population en 2020. Les EEH témoignent d'un sentiment de bien-être qui s'améliore, il est supérieur de 7 points depuis 2017 mais reste malgré tout parmi les plus bas de Lyon. Un sentiment d'insécurité qui peut jouer dans ce constat avec plus d'un habitant sur trois qui ne se sent pas en sécurité dans son quartier.

QPV Cités sociales de Gerland : Les Cités sociales de Gerland couvrent 1 275 habitants avec le taux de pauvreté au seuil de 60% le plus élevé des QPV de Lyon à 45,5% de sa population, soit presque un habitant sur deux.

Enfin, l'entretien des liens partenariaux sur la durée doit également permettre de **renforcer les dynamiques de participation des habitants** qui, si elles se révèlent inégales d'un quartier à l'autre, ont eu tendance à s'affaiblir dans le sillage de la crise Covid. De surcroît, la lecture transversale des bilans évaluatifs invite à s'adapter aux spécificités propres à chacun des quartiers concernés, soit en s'appuyant sur des collectifs existants – à l'image du conseil citoyen à Sœurs Janin ou de l'association des locataires de Moulin à Vent –, soit en suscitant une dynamique nouvelle, en particulier à Jeunet, à Ménival, au Vergoin, mais également sur les Cités sociales de Gerland.

Des quartiers de centralités en recomposition

A différencier entre eux, des secteurs marqués par de forts niveaux de contraintes et des atouts certains

Parmi les quartiers prioritaires de Lyon, **plusieurs d'entre eux ont en commun d'être situés au cœur de centralités urbaines**. Celles-ci connaissent, chacune, des dynamiques de recompositions importantes plus ou moins récentes, tant en termes de composition sociale que de configurations urbanistiques.

Cette situation caractérise tout d'abord les quartiers dits « anciens », tels que les quartiers QPV et QVA incluant les secteurs de Moncey-Voltaire (5 709 habitants en 2018) dans le 3^e arrondissement et de la Guillotière (10 444 habitants en 2018) dans le 7^e arrondissement, ainsi que le QVA des Pentes de la Croix-Rousse (15 538 habitants en 2018) dans le 1^{er} arrondissement.

Se trouvent également dans ce type de situation, bien que de manière plus récente, le quartier QPV Loucheur-Gorge-de-Loup (1 535 habitants en 2018) et le quartier QVA de Vaise (4 803 habitants en 2018) dans le 9^e arrondissement, ainsi que le quartier QVA de Verdun-Suchet (1 498 habitants en 2018) dans le 2^e arrondissement.

L'ensemble de ces quartiers partagent également le fait de bénéficier d'une bonne desserte en transports en commun.

Ces différents quartiers connaissent néanmoins d'importantes spécificités à l'image notamment du quartier Moncey-Voltaire-Guillotière qui joue, aux échelles de la ville et de l'agglomération, une fonction particulière d'accueil et d'intégration. Aux habitants d'origine populaire anciennement installés sur le quartier, notamment au sein d'un parc d'habitat social vieillissant ou de copropriétés privées (parfois dégradées), s'ajoutent des habitants plus récemment installés – économiquement plus aisés – avec lesquels cohabitent encore de

nombreuses personnes, souvent en situation précaire, qui n'habitent pas le quartier mais y développent des activités et des sociabilités sur l'espace public. Parmi les habitants du quartier, le secteur de Moncey concentre une forte pauvreté, puisque en 2018 le revenu des 10 % des personnes les plus pauvres qui y résident n'excédait pas 8030 euros (soit 669 euros mensuels) – ce qui correspond à la donnée la plus basse parmi l'ensemble des IRIS lyonnais⁵.

La centralité du quartier au sein de la ville rend **Moncey-Voltaire-Guillotière** particulièrement sensible à l'importante élévation des prix du foncier, ce qui empêche les habitants les plus anciens d'accéder à la propriété, tout en contribuant à susciter l'installation de nouveaux habitants plus aisés. **La fracture sociale et économique et les différences de modes de vie qui en résulte génèrent ainsi, plus particulièrement à la Guillotière, de nombreuses tensions de cohabitation entre anciens et nouveaux habitants, mais également entre les habitants et les usagers du quartier.** La place Gabriel Péri et le secteur avoisinant concentrent ainsi une part importante de ces tensions, renforcées par la présence régulière de personnes alcoolisées et/ou sous l'emprise de substances psychotropes, et par la récurrence des problématiques de sécurité et de tranquillité publiques (violences, agressions, vols, deal, nuisances, etc.).

Cette situation tend à générer un fort sentiment d'insécurité, à laquelle s'ajoute, comme le soulignent les bilans évaluatifs, de nombreux problèmes de propreté. Dans cette perspective, le renforcement du partenariat en matière de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un enjeu fort.

⁵ Source : Insee, base Filosofi.

[Focus QPV]

QPV Moncey : Le QPV Moncey recense 1 906 habitants en 2018. Sur ce territoire, le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 38,1% de cette population en 2020. Selon les EEH de 2022, 78% des habitants se sentent bien dans leur quartier : un sentiment de bien-être supérieur à la moyenne QPV (74%) mais qui connaît une forte baisse par rapport à 2020 (-12 points).

Le sentiment de bien-être est inférieur dans le secteur de Moncey (72%) mais à nuancer avec l'insécurité vécue : 37% d'entre eux ne se sentent pas en sécurité dans leur quartier, une part en forte hausse par rapport à 2020 (+16 points).

QPV Loucheur - Gorge de Loup : Le QPV Loucheur-Gorge de Loup recense 1 535 habitants en 2018. Sur ce territoire, le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 36,6% de la population en 2020. Les EEH 2022 rendent visibles une évolution du quartier particulièrement favorable avec 26% des habitants qui considèrent que leur quartier s'est amélioré, soit 8 points de plus qu'en 2020.

Le quartier accueille, parallèlement, **une grande richesse associative, principalement dans les domaines de l'accès aux droits et l'urgence sociale mais également dans l'accès aux soins ou encore l'action sociale de proximité**. La diversité du tissu associatif permet d'apporter un soutien aux familles dans l'aide aux devoirs et l'accès à des activités, dont l'apport se révèle majeur.

Néanmoins, le bilan évaluatif alerte sur le fait que le développement associatif sur le territoire se trouve de plus en plus limité par des contraintes en termes de moyens humains et financiers, occasionnant, par effet de saturation, des difficultés à répondre à des besoins sociaux croissants. Le bilan évaluatif souligne également que la prise en charge des usagers présents sur le quartier –

dont les situations de précarité sont parfois plus visibles ou plus extrêmes – peut s'opérer parfois au détriment des habitants. La prise en compte de ces enjeux constituera l'un des facteurs clés de réussite des transformations à venir sur le quartier, dans le cadre du projet de transformation urbaine du secteur Péri.

Bien que s'inscrivant dans des configurations historiques et urbaines très différentes, **les quartiers QPV de Loucheur-Gorge-de-Loup et QVA de Vaise partagent avec le quartier Moncey-Voltaire-Guillotière, le fait d'être localisés au cœur de nouvelles centralités urbaines amenées à jouer une fonction structurante – en termes de logement, d'économie et de formation notamment – au sein de la ville et de la métropole.**

Le quartier Loucheur-Gorge-de-Loup bénéficie d'une proximité avec le pôle multimodal du même nom, tandis que le quartier de Vaise, animé, accessible et doté d'une forte mixité socio-culturelle – marqué cependant par la persistance de poches de pauvreté –, assure une fonction de centralité à l'échelle du 9^e arrondissement.

Ce quartier connaît depuis plusieurs années une dynamique de recomposition importante, avec de nombreuses constructions immobilières, qui amène sur le quartier une population nouvelle.

Les secteurs de Dargoire et Rochecardon sont quant à eux relativement isolés à l'échelle du quartier : le bilan évaluatif souligne ainsi l'enjeu de développer une animation spécifique en leur direction.

Entré en 2015 dans la géographie prioritaire, **le quartier Loucheur-Gorge-de-Loup souffre d'un manque structurel de lieux ressources pour assurer le développement social.**

Dans cette perspective, le bilan évaluatif souligne l'importance de concrétiser l'ouverture d'un lieu

fédérateur, tel qu'un Espace de Vie Sociale (EVS), à même de structurer un projet d'animation globale du quartier s'appuyant sur un renforcement des actions et de la coordination entre les différents acteurs intervenant localement – sans y être pour autant implantés. Cet enjeu rejoint celui de développer la participation habitante sur le quartier, par exemple à travers la mise en place d'un conseil citoyen ou d'un comité de locataires.

Si le QVA de Vaise dispose, quant à lui, de nombreux services de proximité (mairie, MDMS, Pôle emploi, bibliothèque municipale) et bénéficie de l'intervention reconnue de nombreux acteurs locaux (centre social, Pimms, Théâtre Nouvelle Génération notamment), ceux-ci doivent néanmoins pouvoir **s'intégrer dans une vision globale mobilisant pleinement le droit commun dans une logique d'aller-vers (sur l'accès aux droits, le numérique, la santé) et prenant en compte les transformations en cours**, qui dépassent le seul périmètre du QVA actuel.

La dynamisation des instances de participation, tant du conseil citoyen que du conseil de quartier, constitue également un enjeu fort à l'échelle du quartier.

Sur ces deux quartiers, **la structuration d'une action plus globale et coordonnée en direction des jeunes apparaît comme un enjeu saillant du bilan évaluatif**, qui invite notamment à faire émerger un groupe technique dédié susceptible d'organiser une offre renforcée.

Conclusion et perspectives

Issue d'un travail de capitalisation des différents bilans évaluatifs réalisés de manière concertée au cours de l'année 2022, la présente synthèse identifie un certain nombre d'enjeux saillants propres à chaque quartier prioritaire et spécifiques à chaque volet thématique d'intervention de la Convention Territoriale de Lyon. Ce document a ainsi pour vocation d'outiller le processus de co-construction de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville sur le territoire lyonnais, dans le cadre de la démarche « Engagement Quartiers 2030 » portée conjointement avec la Métropole de Lyon et l'État. Ce processus se traduira, d'ici la fin de l'année 2023, par l'élaboration de nouveaux projets de territoires ajustés à la nouvelle géographie prioritaire en cours de définition, ainsi que par l'identification des priorités thématiques qui traduiront les engagements des politiques publiques de droit commun en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Comme l'a exprimé Jean-Luc Girault, adjoint au Maire en charge de l'action citoyenne et de la politique de la ville en mars 2023, plusieurs enjeux politiques fondamentaux guident aujourd'hui la démarche de construction d'un nouveau cadre structurant pour la politique de la ville à Lyon pour les six années à venir. À l'échelle de chaque quartier prioritaire, de nouvelles dynamiques doivent ainsi s'enclencher autour de défis mobilisateurs qui devront impacter, de manière concrète, le quotidien des habitants.

Face à l'urgence climatique, faire de la transition écologique un levier de justice sociale constitue, plus particulièrement, le fil rouge des transformations de fond à engager au cours des prochaines années. Cela doit permettre aux habitants des quartiers prioritaires de vivre dans des logements mieux isolés et dans un cadre de vie végétalisé et sécurisé, de disposer de services, d'équipements et de commerce de proximité, de bénéficier de modes de déplacements adaptés et efficaces, d'accéder à une alimentation et à des espaces verts de qualité, mais aussi d'être en meilleure santé.

Ces transformations ne pourront s'engager sans la pleine mobilisation des habitants à la construction de nouveaux projets de territoire. Il s'agit là d'une exigence commune qui s'adaptera à la spécificité des contextes et des dynamiques propres à chaque quartier. Elle s'appuiera aussi sur la richesse de la vie associative et des pratiques de solidarité qui se déploient dans les quartiers prioritaires, en visant à écouter celles et ceux qui – très durement impactés par les crises que nous connaissons – se sont éloignés des espaces collectifs de construction du lien social et du vivre-ensemble. De cette mobilisation doivent émerger les défis thématiques sur lesquels un renforcement des interventions de droit commun est nécessaire sur chaque quartier, en articulant étroitement chaque projet de territoire avec les orientations inscrites dans le futur contrat de ville.

Pour répondre à cet objectif, les nouveaux projets de territoires devront ainsi veiller à être toujours lisibles, évaluables, quantifiables et concrets, de manière à ce qu'ils vivent dans le temps et que chacun de ceux qui vivent et travaillent dans les quartiers prioritaires puisse se les approprier et s'en emparer pleinement. Parallèlement à la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation, des rencontres annuelles avec tous ceux qui ont été impliqués dans leur écriture seront organisées pour les faire vivre et éventuellement évoluer, dans une logique de redevabilité.

Glossaire

ADL : Ambassadeurs du livre	PCT : Projets Culturels de Territoires
AIA : appel à initiatives associatives	PEDT : Projet éducatif de territoire
ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement	PEL : Projet Educatif Local
ALTM : Agence Lyonnaise pour la Tranquillité et la Médiation	PLU-H : Plan local d'urbanisme et de l'habitat
ANRU : Agence nationale de la rénovation urbaine	POPAC : Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés
ASV : Atelier Santé Ville	PPS : Points mensuels de Prévention Sécurité
AVIPS : Crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS)	PRE : Programme de réussite éducative
BRS : Bail réel solidaire	PTEAC : Pôle territorial d'éducation artistique et culturelle
CAF : Caisse d'allocations familiales	QPV : Quartier politique de la ville
CEI : Coordinateurs emploi-insertion	QVA : Quartier de veille active
CEJ : Contrat d'engagement jeune	R2AS : Réseau Ain-Rhône-Saône des MJC
CLS : Contrat local de santé	REP : Réseau d'éducation prioritaire
CLSM : Conseils Locaux de Santé Mentale	RSJ : Revenu solidarité jeune
CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	STSPD : Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
DSL : Développement social local	TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
EAC : Education Artistique et Culturelle	TZCLD : Territoire zéro chômeur de longue durée
EEH : Enquêtes Écoute Habitants	VVF : Ville Vie Vacances
ESS : Économie sociale et solidaire	ZSP : Zone de sécurité
EVS : Espace de vie sociale	
FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce	
GSUP : Gestion sociale et urbaine de proximité	
GTSI : Groupe de traitement et de suivi individuel	
MESA : Maison engagée et solidaire de l'alimentation	
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture	
MJD : Maison de Justice et du Droit	
MLPE : Maison Lyon pour l'emploi	
MMIE : Maison métropolitaine de l'insertion et de l'emploi	
MSP : Maisons de Santé Pluri-professionnelles	
NPNRU : Nouveau programme national de rénovation urbaine	
PEA : Points Ecoute psychologique Adulte	

Direction du Développement Territorial

198 avenue Jean Jaurès

69007 Lyon

Tél : 04 26 99 65 51

EN SAVOIR +

[*www.polville.lyon.fr*](http://www.polville.lyon.fr)

